

1<sup>re</sup> Aviation Civile  
UNITE Brigade de Gendarmerie

RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS

N° PIÈCE 1  
N° FEUILLET 1

CODE UNITÉ 06605  
PROCÈS-VERBAL N° 132/82 / 197

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ENQUÊTE SUR OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I.)

LIEU: Aérodrome de

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Ci, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,  
H, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,  
VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

PREAMBULE

SECTION

Le 10 Juin 1982, à 21 heures 35, en patrouille de surveillance sur l'aéroport de ( ), territoire de la commune de ( ), sommes avisés par la tour de contrôle de l'observation par les officiers contrôleurs d'un objet volant non identifié (O.V.N.I.), au sud du terrain à une très haute altitude. Ils ont été informés téléphoniquement par un habitant de ( ) de ce phénomène.

Au cours de notre observation dans la direction indiquée nous apercevons un point brillant, de forme cylindrique, vertical, conique à l'extrémité orientée vers le bas.

ENQUÊTE

Nous nous rendons à la tour de contrôle de l'aérodrome où en compagnie des deux officiers contrôleurs aériens nous essayons à l'aide de jumelles de définir l'objet insolite.

Nous ne distinguons pas beaucoup plus cette chose qui nous paraît de dimensions importantes, du fait de l'altitude à laquelle elle se trouve. Ce point brillant est immobile. Dans le même temps, les contrôleurs ont reçu plusieurs appels téléphoniques signalant ces faits sans renseignements complémentaires. Ils ont également contacté à 21 heures 45, le Centre de Contrôle Régional de ( ) (C.C.R.) qui confirme qu'aucun ballon de type Mongolgière ou dirigeable n'est signalé dans ce secteur. (Pièce N°2)

À 21 heures 50, le C.C.R. de ( ), signale à la tour de contrôle de ( ) que le pilote d'un avion semble avoir aperçu un objet lumineux qui pourrait être un ballon très au-dessus de son niveau de vol qui était le (11000 mètres).

Le contrôleur de ( ) décrit la même chose que ceux de ( ).

À 22 heures 40, le technicien de la météorologie de l'aéroport de ( ), observe le ciel au théodolite (appareil météo) et nous apporte quelques précisions sur les couleurs, forme et position. (Pièce N° 3).

À 23 heures, nous prenons contact avec le C.C.R. de ( ) qui nous précise que le matin même, trois avions commerciaux ont signalé un objet suspect au cours de leur vol :

.../...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE Le Lieutenant-Colonel BESLA

DESTINATAIRES

- 
- 
- 
- 
- 

Monsieur le Ministre des Armées  
Direction de la Gendarmerie  
Nationale, Bureau emploi-enseignement, Section opérations,  
Rue

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE(S)

15 JUIN 1982  
Major

Pièce N° 1 - feuillet N°2

A 06 heures 51, un avion américain de la compagnie Aérienne ne , vol , se trouvant au niveau de vol (14000 mètres), semblait voir un ballon météo au niveau de vol (15000 mètres) aux coordonnées géographiques et .

A 07 heures 28, un appareil de la compagnie , vol , se trouvant au niveau de vol (12000 mètres environ ne peut donner de renseignements plus précis sur l'objet aperçu, seulement la position :

A 07 heures 36, un avion de la , vol , signale la même chose au niveau (13000 mètres environ).

A 08 heures 32, l'avion de la , vol , transmet les mêmes observations à l'altitude de vol (12500 mètres).

A 21 heures 30, plusieurs pilotes d'avions signalent la même chose dont un appareil du Groupe de Liaison de l'Armée de l'Air , qui aperçoit un objet lumineux, blanc. Aucun écho ne se détache sur son radar de bord.

Le pilote de l'avion immatriculé , basé à , qui a observé le même phénomène a pu être entendu sur ce qu'il a vu (Pièce N° 4).

Nous avons avisé le Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux, le 11 juin 1982.

Des renseignements recueillis au cours de l'enquête, la thèse d'un ballon stratosphérique n'étant pas exclue, nous prenons contact avec le Centre National d'Etudes Spatiales à

Le 09 juillet 1982, le service ci-dessus nous précise que: le 10 juin 1982, un ballon stratosphérique a été lancé dans la matinée à , poussé par les vents de il a pu se trouver à la verticale de dans la soirée.

La personne contactée nous décrit l'évolution de ce genre de ballon.

Après sa séparation du ballon, la charge est descendue sous parachute. Le ballon qui aurait dû se détruire entièrement a vraisemblablement conservé une quantité de gaz (hydrogène) suffisante pour se sustenter.

A la suite de cela, dans la nuit, n'étant plus réchauffé par le rayonnement solaire, est descendu dans les couches très froides de la stratosphère , qui a encore amoindri la force ascensionnelle et qui a entraîné la chute du ballon.

Des observations et signalisations similaires ont été transmises par des pilotes d'avions au

- RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUR LE BALLON -

Ballon type 7 Pr - P 25 . Porteur : polyéthylène de 25 micron d'épaisseur. En forme de berlingo: Tétraèdre, de 77,87 mètres d'arête - Volume d'hydrogène: 87000 M3.  
Cet aérostat évoluait à une altitude de 30 à 40000 mètres.

.../...

/ CLOTURE DU PROCES-VERBAL /

SIX EXPEDITIONS DESTINEES

- La première : à Monsieur le Préfet de ..... à
- La deuxième : à Monsieur le Procureur de la République à ..... à
- La troisième : au Général Commandant la ° Région Aérienne à .....
- La quatrième et la cinquième. : Monsieur le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie Nationale, Bureau emploi-renseignement, Section opérations. à.....
- La sixième : Aux archives.

Fait et clos à ..... , le 09 juillet 1982

Le Gendarme C  
A . P . J .

Le Gendarme B  
A . P . J .

PIECES JOINTES:

Situation météorologique du 10 juin 1982.

ANNEXE : FICHES DE RENSEIGNEMENTS.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)  
 Ce jour, 30 juin 1982, au bureau de notre unité,

Nous soussigné(s) G. B., Gendarme, agent de Police Judiciaire,

Vu les articles 20 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
 V. C. épouse M.  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
 F. Pr  
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

, qui nous déclare:

""Le 10 juin 1982, j'assurais ma vacation en qualité de contrôleur aérien, à la tour de contrôle de l'aéroport commune de , de 20 heures à 00 heures le 11 juin 1982, en compagnie de mon mari R. J. , qui est également contrôleur aérien.

""A 21 heures 32, j'ai reçu un appel téléphonique d'un monsieur demeurant à , signalant qu'il a aperçu un objet blanc, lumineux, se situant pour lui, entre la ville de et l'aéroport de . L'objet est immobile, paraît très gros et très haut dans le ciel.

""A 21 heures 36, suite à un appel téléphonique du technicien de la météorologie de l'aéroport m'avisant des mêmes faits, j'ai observé le ciel avec des jumelles, en ce pagnie de mon mari. Nous avons pu voir un objet de forme ovale ayant une extrémité conique et l'autre légèrement carrée. Mon mari pense en premier lieu à un dirigeable.

""A 21 heures 45, nous avons contacté le centre de contrôle régional de pour demander à ce service si un dirigeable se trouvait dans la région à une altitude d'environ 2500 mètres. Réponse négative.

""A 21 heures 50, ce même service nous avise que le pilote d'un avion semble avoir aperçu un objet lumineux qui pourrait être un ballon, très au dessous de lui à ce moment, il se trouve à une altitude de 11000 mètres.

""Dans le même temps, nous avons reçu plusieurs appels téléphoniques nous signalant le même phénomène.

""Le contrôleur de la tour de contrôle de , nous dit avoir constaté la même chose.

""L'objet, d'après notre position, se trouvait dans un axe de par rapport au Nord magnétique.

""A 22 heures 11, l'objet disparaît progressivement de notre vue au fur et à mesure que la nuit approche.

""A 22 heures 28, une dame habitant nous signale téléphoniquement qu'elle aperçoit un objet dans le ciel

.. ./...

à la verticale de chez elle, de couleur rouge et changeant fréquemment de couleurs.-----  
""Pendant toute la durée de notre observation, deux heures environ, cet objet n'a pratiquement pas bougé.-----  
""Je ne peux ainsi que mon mari, vous fournir de plus amples renseignements sur ce phénomène.-----

Le 30 juin 1982 à 19 heures 55.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A . P . . J .

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour onze juin mil neuf cent quatre vingt deux à quatorze heures, nous trouvant au bureau de notre brigade

Nous soussigné(s) B , M , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

Vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L P , J -L

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE ( COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M né le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

""Etant de service à la station météorologique de l'aéroport de dans la nuit du 10 au 11 juin 1982, un appel téléphonique provenant d'un particulier de , me signale à 21 heures 40, un objet insolite dans le ciel. Je l'observe donc à l'œil nu; il paraît être à une altitude élevée, mais aucune référence n'est possible. Je l'observe ensuite aux jumelles depuis la tour de contrôle; la forme se précise comme étant à peu près cylindrique, verticale et surmontée d'un cône, l'aspect est blanchâtre, l'impression est celle d'un engin gonflé.

""Vers 22 heures 40, je l'observe au théodolite, il semble plus haut et moins net (le soleil étant couché).

Quelques précisions peuvent être apportées :

- Il ne paraissait pas avoir de lumière propre, quelques reflets rosâtres probablement dus au soleil à cette altitude.
- au théodolite, il semblait entouré d'un voile translucide et les contours de l'objet lui-même étaient moins nets.
- sur un côté, une autre protubérance conique (assez petite).
- les coordonnées étaient alors : azimuth 172 inclinaison 21°, elles n'ont pratiquement pas variées durant les 6 minutes d'observation (l'objet m'a été visible au total de 21 heures 40 à 22 heures 50).
- l'objet, inversé dans le théodolite, se place sensiblement entre les quatre traits du réticule, si l'éloignement ou l'altitude étaient connus, cela permettrait de déterminer les dimensions.
- un avion a estimé qu'il se trouvait au dessus de son niveau de vol (FL 330 - 11 000 mètres).
- les sondages de vents entre 9000 et 12000 mètres donnaient des vents 80 kilomètres heures environ.

Conditions durant l'observation :

22 heures : visibilité 10 Km ; 2/8 à 700m ; 4/8 à 7500 m

23 heures : visibilité 10 Km ; 2/8 à 2000m ; 4/8 à 7500 m.

Le 11 juin 1982 à 14 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

l'A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

COMPAGNIE DE ESCADRON  
GROUPEMENT DE LA REGION  
D'AVIATION CIVILE  
UNITE BRIGADE DE

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNEE)

132/1982

 PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE G. , M

AUTRE CAS

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour <sup>date et heure</sup> cinq juillet mil neuf cent quatre vingt deux à vingt heures quinze, nous trouvant <sup>nous trouvant à (lieu)</sup> au bureau de notre brigade

Nous soussigné(s) B. , M , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

Vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

G , M

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE ( COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS )

M

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE ( BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE )

""Je suis pilote professionnel à la société . sise sur l'aéroport de , commune de ""Le 10 juin 1982, j'ai effectué un vol . Je suis parti à 21 heures 10 ; vers 21 heures 50, le contrôleur du Centre Régional me signalait qu'il y avait vraisemblablement un ballon proche de notre position dont il ne connaissait ni la raison du vol ni son altitude ; Notre position géographique était alors : verticale , altitude 4.500m. Après quelques instants d'observation sur l'horizon, nous aperçûmes un objet en forme de noyau dont j'estimai la position à 36 Km au , pour une altitude estimée de 11.000 m. A mon avis, ce ne pouvait être un ballon ; nous gardions visuel sur cet objet jusqu'à la verticale de où j'amorçais une descente pour un atterrissage court.

Le 05 juillet 1982 à 20 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.  
(A signe au carnet de déclarations)

L'A.P.J.

ANNEXE.

/ FICHE DE RENSEIGNEMENTS /

DATE : Le 10 Juin 1982

SOURCE : TOUR de contrôle Aéroport

VALEUR : A / 2

DATE DES FAITS : 10 Juin 1982 21 heures 30 environ.

DATE DU RECUEIL : 09 juillet 1982

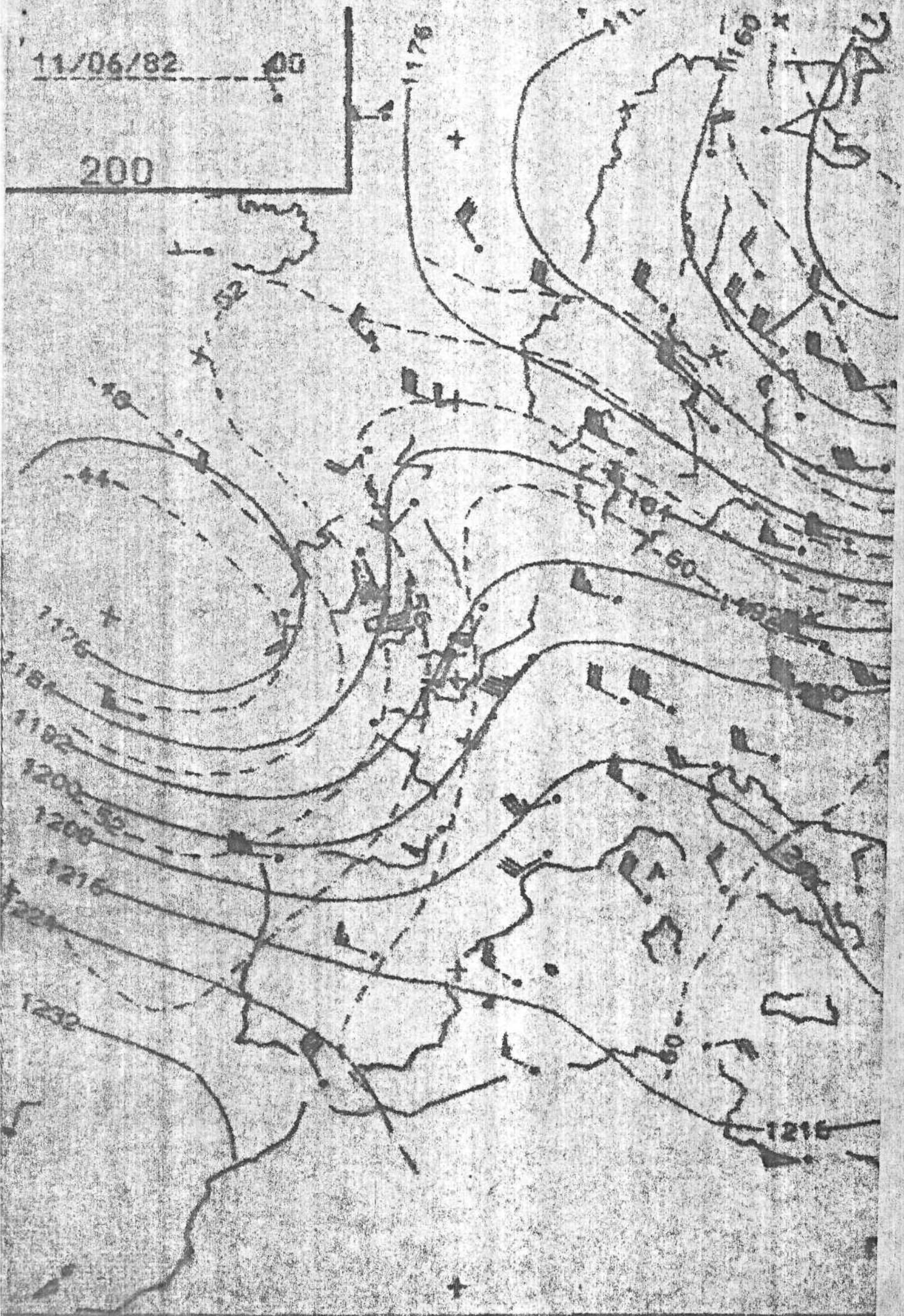
PIECE JOINTE : Situation Météorologique du 10 juin 1982

OBJET : Observation diurne et nocturne d'un objet volant non identifié. (O.V.N.I.)

11/06/82

00

200



04111  
11/06/82  
300

